



Braquages à Lomé

Le dispositif sécuritaire n'est pas aussi inefficace qu'on le pensait !

En début de semaine, la police nationale a présenté au public un important réseau de criminels, responsable de plusieurs braquages à Lomé depuis des mois. À la suite de tous les commentaires qui ont suivi, il convient de revenir sur cette actualité brûlante ...



PAGE 3

POLITIQUE



Conduite sans permis ni assurance

Quand les donneurs de leçons se retrouvent sur le banc des accusés

Plusieurs informations relayées par des médias en ligne ont annoncé que le président de la Ligue togolaise des droits de l'Homme (LTDH), ...

PAGE 3

ETRANGER



Mali / Transition

Levée des sanctions: Goodluck Jonathan au Mali pour déblayer le terrain

Ancien haut gradé de l'armée et ministre de la défense sous IBK, Bah N'Daw a reçu le médiateur de la Cedeao Goodluck Jonathan mercredi 23 septembre 2020 à Bamako, après sa nomination comme président ...

PAGE 4

Autonomisation des femmes et des jeunes

L'ambassade de France au Togo fait le suivi de certains projets qu'elle a financés dans les Savanes

PAGE 11



Rebasage du PIB

Plus de marges de manoeuvres pour plus d'actions de développement

Le ministre de l'Economie des Finances, Sani Yaya et son collègue de la Planification du développement, Demba Tignokpa ont présenté à la presse ce mercredi 23 septembre les résultats du rebasage du PIB du Togo.

PAGE 5

DERNIERES HEURES

Covid-19 au Togo : le professeur-colonel Djibril salue une évolution positive

Lors du point de presse hebdomadaire de la Coordination nationale de la gestion de la Covid-19 (CNGR-Covid-19) au Togo, le professeur-colonel Djibril Mohaman a fait transparaître des lueurs d'espoirs en ce qui concerne la levée prochaine de certaines restrictions en cours actuellement.

« Il y a eu au total 82 cas confirmés la semaine dernière et 88 cette semaine, comparativement à la semaine d'avant qui comptait plus de 100 cas. Ce qui marque une certaine baisse de contamination dans les foyers épidémiques bouclés », révèle le responsable de la CNGR-Covid-19. Dans les villes comme Sotouboua, Sokodé et Tchamba où l'on assiste aujourd'hui à un bouclage et à un couvre-feu, ...

PAGE 3

Coopération France-Togo

Un bataillon de la Minusma formé par des éléments français venus du Sénégal

Fidèle à la coopération militaire entre elle et le Togo, la France reprend les formations dispensées par ses éléments postés à divers endroits du continent africain et parfois venus de l'hexagone, au profit des Forces armées togolaises ...



PAGE 11



SOMMAIRE

Kenya / Constitution
La Cour suprême demande la dissolution du
Parlement pour non-respect de la parité



P 4

Art plastique / Anakoura Wawinim Aleme
Au nom de sa passion profonde pour les arts visuels



P 9

Lancé par Ferdinand Affognon
Le projet « Togo, objectif zéro » pour éveiller les
consciences sur les réalités du coronavirus



P 11

Promotion des bénéficiaires des produits FNFI

Les témoignages de Mme Essossimna ATAKORA

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique "Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI", votre Journal Togo Matin vous conduit dans la préfecture de la Kozah pour mettre sous les feux de la rampe les témoignages d'une bénéficiaire du Produit "Accès des Pauvres aux Services Financiers" (APSEF), le tout premier produit du Fonds National de la Finance Inclusive. Essossimna ATAKORA, se réjouit aujourd'hui de l'allure qu'a pris sa vie depuis l'obtention de ce crédit. Reportage...

En six années de mise en œuvre des différents produits du FNFI, il est aisé de mesurer tout l'impact de cet instrument financier sur la vie des différents bénéficiaires. Il est clair et les résultats le démontrent que le FNFI a des effets directs et induits sur le développement à la base et sur la lutte contre la pauvreté. Dans toutes les régions du pays, des milliers de bénéficiaires, ont pu depuis 2014, grâce aux microcrédits du FNFI démarrer ou consolider leurs activités génératrices de revenus, avec à la clé une autonomisation financière et un épanouissement personnel.

Au nombre des heureux bénéficiaires du FNFI dans la Kozah, 423 Km au nord de Lomé, la capitale, Essossimna ATAKORA est heureuse de faire partie des bénéficiaires APSEF. Membre d'un Groupement de femmes à Leziyo, quartier périphérique de la Kozah, notre jeune bénéficiaire s'est fortement engagée dans la dynamique de l'inclusion financière impulsée par le Gouvernement à travers les actions du FNFI. Elle raconte. " Je me suis rendu compte très tôt que je ne pouvais

pas aller très loin dans les études, car je sentais en moi que mon chemin était le petit commerce. Ainsi, j'ai très tôt arrêté les études pour chercher les voies et moyens pour pouvoir débiter mon commerce. Malheureusement, les prestataires financiers vers lesquels je me suis retourné n'ont pas pu répondre favorablement à ma demande, et pour cause les conditions qu'ils imposaient n'étaient pas du tout flexibles pour moi, vu ma condition." Et justement l'une des réponses qu'apporte le FNFI, est de permettre aux togolais et togolaises pauvres, exclus des services de financement classiques, et qui en éprouvent le besoin d'avoir accès au microcrédit.

" Déjà, je connaissais l'existence du FNFI car j'ai plusieurs fois écouté des émissions radios de sensibilisation sur le sujet. Je me suis rendu par curiosité auprès d'une institution de microfinance ici dans la région afin d'en savoir davantage sur les conditionnalités d'accès au produit. Une fois là-ba et après des séances d'explication et de coaching,

je me suis rendu compte que le crédit qui était le mieux adapté à mes besoins était le produit APSEF. J'ai donc été instruit de pouvoir former un groupe solidaire de 4 à 6 personnes. Ce qui fut fait et nous avons été dirigés vers un Prestataire de Services Techniques qui a renforcé nos compétences en gestion de crédit et en création de microentreprise. La formation a été très bénéfique pour nous, car moi personnellement j'ai appris beaucoup de choses qui m'aident actuellement dans ma vie de petite commerçante. J'ai courageusement suivi toutes les étapes post formation et j'ai obtenu tour à tour la première tranche de crédit de 30.000 FCFA, une seconde de 40.000 FCFA, puis une troisième tranche de 50.000 FCFA. Et j'avoue que le petit commerce que je fais depuis tout ce temps m'a permis aujourd'hui d'avoir cette petite boutique de vente de produits alimentaires et autres. Mon papa avait déjà cette pièce qui fait office de boutique, alors je l'ai un tout petit peu équipé avec l'aide de mon petit frère qui est menuisier et j'ai commencé l'installation au



Mme Essossimna ATAKORA

fur et à mesure des produits alimentaires que vous voyez exposé ici. Et comme vous le savez, même les grands entrepreneurs qui brassent des millions aujourd'hui ont tous commencé comme moi."

Une manière pour notre interlocutrice de nous dire que la réussite se trouve au bout de l'effort, et elle a bien compris le message et se dote de tous les moyens pour réussir son commerce. Et quand on aborde la question des remboursements de crédits, c'est également avec grande conviction qu'elle nous répond.

" Comme je vous le disais tantôt, j'ai déjà obtenu les trois premiers cycles de crédit APSEF. Cela va sans dire que j'ai été un bon élève en matière de remboursement des premières tranches de crédits et voilà où j'en suis. Personnellement, je m'organise d'une manière

assez intéressante pour pouvoir honorer mes engagements vis-à-vis des remboursements. Chaque soir après la vente, j'épargne un peu de recette dans une tirelire dédiée et à la fin de chaque mois je rassemble pour aller faire le versement. De cette manière je suis convaincu que je serai en mesure d'honorer mes engagements mensuellement."

Essossimna est très heureuse de son parcours, un parcours qui aujourd'hui lui permet d'être aux côtés de son époux pour assumer pleinement les charges de sa famille. Une preuve de l'autonomisation financière et épanouissement que permet le FNFI à travers ses différents produits. Et des exemples de réussite comme celui de Essossimna il y en a partout dans toutes les régions du pays.

KD

Ceci est un programme du Secrétariat d'Etat chargé de l'inclusion financière et du secteur informel



tm
TOGOMATIN

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG..LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolalkina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
Gloria Léma Yaglia

Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

... la situation semble peu à peu s'améliorer. Tout cela augure sans doute des lendemains meilleurs. Si la discipline à laquelle les autorités appellent de tous leurs vœux devient la chose la mieux partagée au sein de nos communautés et que les contaminations

chutent considérablement, il n'y a pas de raison à ce que l'on maintienne les restrictions. Il est vrai que nous devons apprendre à vivre avec le virus. Mais, il faudrait que chacun de nous fasse de son mieux pour que la levée des restrictions ne nous

ramène plusieurs pas en arrière. Par exemple, en ce qui concerne la réouverture des lieux de culte, le coordonnateur de la riposte a affirmé mercredi dernier : « C'est une question de temps ». Le temps en question permettra de

juger de la pertinence de cette réouverture. Cela dépendra de l'attitude de chaque Togolais. Nos compatriotes devraient donc redoubler d'efforts et de vigilance. En ce qui concerne la réouverture des frontières terrestres, il s'agira d'un

mouvement d'ensemble avec les autres pays de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (Cedeao). Là encore, tout dépendra de l'évolution de la pandémie tant au niveau national qu'international.

E. Dadzie

Braquages à Lomé

Le dispositif sécuritaire n'est pas aussi inefficace qu'on le pensait !

En début de semaine, la police nationale a présenté au public un important réseau de criminels, responsable de plusieurs braquages à Lomé depuis des mois. À la suite de tous les commentaires qui ont suivi, il convient de revenir sur cette actualité brûlante de l'heure et faire remarquer qu'il s'agit d'un grand coup de filet que le lieutenant-colonel Yaovi Okpaoul, directeur général de la police nationale, et ses hommes viennent de réaliser. On peut donc affirmer que contrairement à ce que certains ont toujours déclaré, le dispositif sécuritaire n'est pas aussi inefficace qu'on le pensait !

Pendant des mois, nos compatriotes ne savaient plus à quel saint se vouer. Les braquages se succédaient et se ressemblaient. Le mode opératoire était pratiquement le même. Des personnes ayant retiré de grosses sommes d'argent dans les banques étaient filées par des individus visiblement bien renseignés et les déposés de leurs biens. Plusieurs millions de FCFA ont donc ainsi été emportés. Tout cela se passait au nez et à la barbe des Forces de défense et de sécurité (FDS). Ces derniers

semblaient complètement impuissants et désarmés devant ces brigands.

Que ce soit au grand marché de Lomé, à l'université de Lomé, à Amoutivé, à Todman, Kodjoviakopé ou ailleurs, l'on avait l'impression que ces braqueurs se sentaient en territoire conquis. Qu'est ce qui n'allait pas au juste avec le dispositif sécuritaire ? Pour certains de nos compatriotes, la police étalait son incompétence ou inefficacité et ne savait que s'acharner sur les populations civiles lors de manifestations publiques. Voyaient-ils juste ?

En dehors de ceux-ci, il y en a qui étaient aussi convaincus qu'il y a un disfonctionnement dans l'appareil sécuritaire, dû à une supposée guéguerre entre les principaux responsables : le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le général de brigade Damehame Yark, le directeur général de la gendarmerie nationale, le colonel Yotrofeï Massina et le directeur général la police nationale, le lieutenant-colonel Yaovi Okpaoul. Était-ce juste une vue de l'esprit ?

Quoi qu'il en soit, le dispositif sécuritaire vient de prouver à suffisance qu'il n'était pas du tout indifférent ni dépassé par les événements. Le réseau dénommé « société de crimes organisés », vient d'en avoir la preuve. Ses cerveaux sont entre les mains de la justice. Le lieutenant-colonel Yaovi Okpaoul remercie



Le général de brigade Damehame Yark, ministre de la Sécurité et de la Protection civile

les populations pour la collaboration et les exhorte à continuer sur cette voie. Il lance un appel à éviter la vindicte populaire.

Nos compatriotes doivent se montrer plus vigilants en signalant toute personne ou groupe d'individus qui viendraient prendre des logements dans des quartiers sans y passer

assez de temps, ou en ayant des comportements bizarres et suspects. Il faudrait aussi que l'on arrête de circuler avec de fortes sommes d'argent. Certains observateurs encouragent la police à poursuivre ses investigations au niveau des banques où il pourrait y avoir des complicités selon eux.

Edem Dadzie

Conduite sans permis ni assurance

Quand les donneurs de leçons se retrouvent sur le banc des accusés

Plusieurs informations relayées par des médias en ligne ont annoncé que le président de la Ligue togolaise des droits de l'Homme (LTDH), maître Célestin Agbogon a été impliqué dans un accident de voiture. Ce qui choque dans cette affaire, c'est que le défenseur des droits de l'Homme et fin « légaliste » de son état, roulait sans permis de conduire ni assurance.

Un accident de la circulation peut arriver à n'importe qui à tout moment. Quelle que soit votre expérience dans la conduite, votre connaissance et respect du code de la route et que vous soyez en règle ou non avec les papiers de la voiture, vous pouvez être victime ou responsable d'un accident. Il semble que c'est ce qui est arrivé au président de la LTDH. L'accident qui s'est passé à Tsévié aurait fait deux blessés, dont l'un se trouverait dans un état grave.

Après 24h de garde à vue et des négociations, maître Célestin Agbogon serait remis en liberté. L'on se demande à quoi est due cette magnanimité de la police ? Quelle suite sera donnée à cette affaire ? De plus, maître Agbogon, défenseur des droits de l'Homme est-il prêt à accepter de subir les conséquences de son acte ? Cet acte aurait été posé par quelqu'un d'autre, surtout un dignitaire ou soutien du parti au pouvoir, que des organisations comme la LTDH seraient déjà en train de crier sur



Maître Célestin Agbogon

tous les toits pour que les droits des personnes blessées soient respectés. La LTDH fait un bon travail en jouant son

rôle de contrepoids afin de pousser les pouvoirs publics à respecter les droits de l'Homme dans notre pays. Mais, comme

l'on le sait également, face à la loi, tous le monde est égal. Personne ne devrait bénéficier d'un traitement de faveur. Si cela devait arriver dans le cas actuel, la LTDH et son président perdraient toute crédibilité tant sur le plan national qu'au niveau international.

Si maître Célestin Agbogon roulait vraiment sans permis ni police d'assurance, il devrait être puni conformément à la loi en vigueur. Il est par ailleurs surprenant de constater que certains médias et organisations qui sont prompts à sauter sur toute situation de violation des lois dans notre pays, se murent dans un silence assourdissant...

TM

Mali / Transition

Levée des sanctions : Goodluck Jonathan au Mali pour déblayer le terrain

Ancien haut gradé de l'armée et ministre de la Défense sous IBK, Bah N'Daw a reçu le médiateur de la Cedeao Goodluck Jonathan mercredi 23 septembre 2020 à Bamako, après sa nomination comme président de la transition. Face au médiateur de la Cedeao, Bah N'daw s'est montré rassurant et courtois. Tout comme le chef de la junte, le Colonel Assimi Goïta, vice-président de la transition.

Pour la Cedeao et la communauté internationale, la première étape, qui veut que la transition soit dirigée par un civil, vient d'être franchie. La nomination de l'ancien ministre de la Défense malienne au poste de président de la transition ne souffrirait donc d'aucune réserve. Même si il a un passé de militaire. Mais la communauté internationale maintient la pression sur le

pays car les autres points de l'accord ne sont pas encore passés au vert.

Ce mercredi 23 septembre 2020 donc, Goodluck Jonathan s'est rendu au Mali pour, selon les sources officielles, faire l'état des lieux de la transition en cours. En réalité, cette visite semble aller bien au-delà d'une autopsie simple du processus. Pour la Cedeao, il faut bien s'assurer de la volonté de la junte de laisser



Goodluck Jonathan et la junte au Mali

les manettes du pouvoir aux civils et de libérer les prisonniers.

Cette crainte se justifie à bien des égards. Car, sitôt le président de la transition nommé, la junte réclamerait

déjà des postes ministériels stratégiques : Défense, Sécurité, Équipement, Mines, et Administration territoriale. Des exigences qui exacerbent leurs relations conflictuelles avec le M5.

Celle-ci, de son côté, estime une nouvelle fois n'avoit pas été consultée avant la nomination du président et du vice-président de la transition.

Après la visite du médiateur, il est annoncé pour les prochains jours, celle du président de la Cedeao, Nana Akufo-Addo. Ce dernier viendra, se prononcer sur une éventuelle levée de l'embargo sur le Mali. Mais bien avant d'en arriver là, l'institution attend la matérialisation du second point important de leur exigence, notamment la nomination d'un civil au poste de Premier ministre.

Alexandre Wémima

Tchad

Idriss Déby créé un comité de relecture de la Constitution

Si au Tchad, le principe d'un nouveau mandat du chef de l'Etat Idriss Deby Itno ne fait pas polémique, certaines dispositions contenues dans la Constitution adoptée en 2018 n'ont pas rencontré l'assentiment d'une bonne partie de la classe politique tchadienne. Honorant une promesse de faire l'autopsie du nouveau texte fondamental du pays chaque 2 ans, le président Idriss Déby Itno vient de créer une commission de relecture de la Constitution.



Idriss Déby Itno

Ce comité aura pour mission d'organiser une sorte de relecture de la Constitution adoptée il y a deux ans et qui a consacré le passage du Tchad à la 4ème République. La participation de toutes les couches de la société tchadienne au deuxième forum, sera le principal défi pour le comité d'organisation. En 2018, l'opposition et une partie des syndicats avaient boycotté le Forum national inclusif, indiquant ne pas vouloir participer à une réunion dont les conclusions étaient connues d'avance.

En clôturant le Forum national inclusif, qui a abouti à l'adoption de la Constitution en 2018, Idriss Déby Itno avait souhaité qu'il y ait tous les deux ans une évaluation de la mise en œuvre de la nouvelle loi fondamentale, censée améliorer le fonctionnement du pays.

Depuis deux ans, la suppression du poste de Premier ministre, l'instauration d'un serment confessionnel pour les ministres et les hauts fonctionnaires, ou encore le fait de fixer l'âge pour être candidat à la présidence de la République à 45 ans, sont les dispositions les plus critiquées dans l'actuelle Constitution. Beaucoup même qualifient celle-ci « d'illégitime » car n'ayant pas été adoptée par un référendum.

T.M.

Kenya / Constitution

La Cour suprême demande la dissolution du Parlement pour non-respect de la parité

Le Kenya au bord d'une nouvelle crise constitutionnelle. Lundi 21 septembre, le président de la Cour suprême a demandé au chef de l'État de dissoudre le Parlement car il ne respecte pas la Constitution de 2010. Le texte prévoit qu'aucun sexe ne peut occuper plus des deux-tiers des sièges au Parlement. Or aujourd'hui, les femmes ne représentent que 22% des postes à l'Assemblée et 31% au Sénat. Le Kenya avait 5 ans pour se mettre en conformité. Plusieurs recours en justice n'ont rien changé, la demande du président de la Cour suprême a donc entraîné une onde de choc.

Au son des trompettes et des tambours, l'ONG FIBA a défilé mercredi 23 septembre dans les rues de Nairobi pour soutenir la demande du juge David Maraga et exiger la dissolution. La présidente de l'organisation, Anne Ireru, salue l'action du magistrat. Pour elle, il est temps que le Parlement se mette en conformité avec une Constitution adoptée il y a une décennie. « Enfin, nos prières ont été entendues. La dissolution et l'organisation de nouvelles élections donneront au Kenya l'opportunité d'élire des femmes et de fournir un espace où hommes et femmes pourront s'affronter sur une plateforme égalitaire, libre de tout biais et de toute discrimination. »

La lettre du juge suprême ne passe pas par quatre chemins. David Maraga accuse le Parlement de discrimination et de violer la Constitution. Rappelant que quatre Tribunaux avaient déjà demandé aux deux chambres de se mettre en conformité.

Si le chef de l'Etat, Uhuru Kenyatta, n'a pas encore réagi, tout le monde ne voit pas d'un bon œil l'action



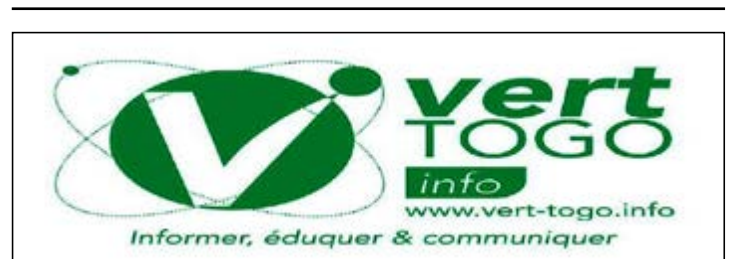
Le président de la Cour suprême David Maraga

du juge suprême. Après une réunion extraordinaire de la Commission du Service Parlementaire, le président de l'Assemblée, Justin Muturi, s'en est pris au premier magistrat du pays. « Cette demande est malvenue, prématurée, et anticonstitutionnelle. Elle pourrait plonger le pays dans une crise constitutionnelle aux proportions monumentales. Et ce alors que deux procédures sont en attente devant la Haute Cour sur cette question. En

attendant, nous appelons au calme et la sobriété, pour apaiser l'inquiétude nationale et les troubles qui pourraient survenir. »

La commission parlementaire va d'ailleurs lancer une procédure devant la Haute Cour, contre la décision du juge suprême, dont les relations tendues depuis longtemps avec le président Kenyatta, ne sont pas prêtes de s'arranger.

Rfi.fr



Uemoa

Les PME / PMI bénéficient d'un financement de 50 millions d'euros de la B IDC

La Banque d'investissement et de développement de la Cedeao (B IDC) a accordé, mardi 22 septembre à Lomé une ligne de financement de 50 millions d'euros à Oragroup. Ce financement est destiné aux PME/PMI de l'Union économique et monétaire ouest africain (Uemoa).



George Donkor (à droite) et Ferdinand Ngon Kemoum

Les PME/PMI de 8 pays de l'Uemoa dont le Togo seront accompagnées à travers ce financement. Cette ligne est destinée au financement des investissements des Petites et moyennes entreprises de

ces pays. L'accord de crédit a été signé au siège de la B IDC à Lomé entre le président de cette institution George Agyekum Nana Donkor et l'administrateur directeur général d'Oragroup SA Ferdinand Ngon Kemoum.

Environ 34 PME/PMI de l'espace pourront bénéficier de cette ligne de refinancement avec un ticket moyen de l'ordre de 1,03 milliard FCFA. Le financement va favoriser la création de 818 nouveaux emplois permanents.

Cet appui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau modèle économique de la Banque d'investissement et de développement de la Cedeao. Il vise aussi à soutenir Oragroup dans le renforcement de son expertise en accompagnant les jeunes entreprises de l'espace Uemoa. « L'accord signé entre les deux institutions bancaires démontre la volonté d'agir ensemble afin de maximiser les investissements qui s'inscrivent en cohérence avec l'agenda multilatéral du développement durable » ont indiqué Oragroup et la B IDC. Les secteurs d'activités visés par ce financement sont l'éducation, la construction, l'hôtellerie, l'élevage, le transport et l'entreposage, le commerce et les services. A travers ce financement, Oragroup attend soutenir les entreprises de l'espace et relancer leurs économies. « Vous savez que les entreprises, surtout les Petites et moyennes entreprises sont durement atteintes par les effets pervers du coronavirus. Nous voulons

continuer à faire ce que nous faisons de mieux, c'est-à-dire financer les Petites et moyennes entreprises de nos régions. L'idée pour nous c'est contribuer à la création d'emplois » a déclaré Ferdinand Ngon Kemoum.

La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO est le bras financier de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest qui comprend 15 Etats membres à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. La mission de la B IDC est de contribuer à la création de conditions permettant l'éclosion d'une Afrique de l'ouest économiquement forte, industrialisée, prospère et parfaitement intégrée tant au plan interne que par rapport au système économique mondial, afin de profiter des opportunités offertes par la mondialisation.

Félix T.

Rebasage du PIB

Plus de marges de manoeuvres pour plus d'actions de développement

Le ministre de l'Economie des Finances, Sani Yaya et son collègue de la Planification du développement, Demba Tignokpa ont présenté à la presse ce mercredi 23 septembre les résultats du rebasage du PIB du Togo.



Demba Tignokpa et le ministre Sani Yaya

Conformément aux recommandations des Nations unies, le Togo a fait une migration de son Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993 au Système de comptabilité nationale 2008. Cette migration a permis au pays de se conformer aux normes internationales et de rendre ses agrégats macroéconomiques comparables sur le plan international. Cette mise à jour permet aussi et surtout au pays de

réévaluer sa richesse réelle. Ainsi, en se basant sur les résultats du rebasage avec pour année de base 2016 et de l'année courante 2017, le PIB nominal s'établit à 3.951,4 milliards de FCFA en 2018 et à 4.230,6 milliards de FCFA en 2019 d'après le SCN 2008 contre respectivement 2.979,6 milliards de FCFA et 3.216,8 milliards de FCFA au système de 1993. Par ailleurs, les prévisions actualisées du PIB pour l'année 2020 se chiffrent à 4.399,9 milliards contre 3.322,3 milliards

initialement prévus selon le SCN 1993. Selon le Conseil des ministres du mardi 22 septembre, la nécessité de réaliser la migration s'explique par la révision du SCN 1993, des manuels de la balance des paiements et des finances publiques du Fonds monétaire international (FMI), de même que celle de la classification internationale type par industrie et de la classification centrale des produits.

Résultats du rebasage

Le PIB de 2016, sous le SCN 2008 a connu une réévaluation de 36,5%. Il est passé à 3 574,4 milliards de FCFA contre 2 618,1 milliards de FCFA suivant le SCN 1993.

La réévaluation du PIB en 2016 s'explique par l'amélioration des sources de données avec une large couverture des cibles. Les activités informelles n'ont pas été suffisamment prises en compte par le SCN 1993.

La réévaluation provient aussi des nouveautés apportées par le SCN 2008 dans la prise en compte, notamment des marges commerciales et de transport, de la recherche et développement ainsi que des services d'intermédiation financière indirectement mesurés.

En 2017, le PIB réel est de 3 729,8 milliards de FCFA, soit un taux de croissance de 4,3% entre 2016 et 2017. Le PIB nominal s'établit à 3 713,6 milliards de FCFA pour la même année.

D'après les résultats du rebasage, le PIB nominal s'établit à 3.951,4 milliards de FCFA en 2018 et à 4.230,6 milliards de FCFA en 2019 selon le SCN 2008, contre respectivement 2.979,6 milliards de FCFA et 3.216,8 milliards de FCFA selon le SCN 1993. Les prévisions

actualisées du PIB pour l'année 2020 se chiffrent à 4.399,9 FCFA contre 3.322,3 FCFA selon le SCN 1993.

Critères de convergence

Suite à la réévaluation du PIB nominal, le Togo respecte tous les critères de convergence de premier rang. Les critères du taux d'endettement et du solde budgétaire (dons compris) rapportés au PIB se sont améliorés.

Le taux d'endettement (dette rapportée au PIB) se situe désormais à 51,9 % en 2019 contre 68,3 % dans l'ancien système de comptabilité (SCN 1993). Sur cette base, les prévisions révisées font ressortir un taux d'endettement de 51,8% contre 68,6% en 2020 (en prévision).

En revanche, le taux de pression fiscale est passé de 20,8 % (SCN 1993) à 13,6% (SCN 2008) en 2019 et de 21,1% à 14,6% en 2020 (en prévision) pour une norme de 20,0% au minimum.

Ces résultats obtenus par le pays viennent appuyer les réformes menées par les autorités togolaises ces dernières années pour relancer l'économie.

Rachid Zakari et Félix Tagba

TOUS À L'ÉCOLE

Le prêt pour payer l'école de vos enfants



* Jours ouvrés



ENSEMBLE
CONTRE LE COVID-19





AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DES LOCAUX DU SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMISSION BANCAIRE DE L'UMOA A ABIDJAN

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

La BCEAO envisage l'extension des locaux du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA à Abidjan en Côte d'Ivoire.

Aussi, lance-t-elle cet avis d'appel d'offres pour sélectionner le prestataire ou le groupement de prestataires qui sera chargé de la conception et de la réalisation de l'immeuble dudit Secrétariat Général.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à cet appel d'offres, les prestataires en bâtiment et travaux publics installés ou pouvant exercer en Côte d'Ivoire.

Les entreprises installées en dehors de la Côte d'Ivoire ne pourront être admises à participer à cet appel d'offres que si elles sont en groupement conjoint avec une ou des entreprises ivoiriennes.

Ainsi, plusieurs prestataires peuvent se constituer en groupement conjoint afin de pouvoir couvrir toutes les compétences requises pour l'exécution du marché, à savoir :

- la maîtrise d'œuvre du projet d'extension du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA (conception architecturale, études techniques, suivi architectural et technique des travaux) ;
- le contrôle normatif du projet en phases d'études et de réalisation ;
- l'exécution des travaux de bâtiment, tous corps d'état ;
- en cas de groupement de prestataires, le mandataire commun devra obligatoirement être solidaire.

3. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA à Abidjan est bâti sur un terrain d'une surface de 5 011 m². Il comprend un bâtiment principal et des locaux annexes. Le bâtiment principal est un immeuble de 4 niveaux (R+3). La surface de plancher des étages courants du bâtiment principal est de 1 771 m² dont 361 m² de circulation.

Le projet d'extension vise à augmenter la capacité d'accueil des locaux pour faire face aux besoins prévisionnels en effectifs.

Compte tenu de l'exiguïté du terrain, il est envisagé de procéder à une extension en hauteur de l'immeuble principal en aménageant 4 niveaux supplémentaires.

4. RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier complet d'appel d'offres peut être retiré à partir du 2 septembre 2020 au Secrétariat du Chef du Service des Affaires Administratives du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, sis au Boulevard Botreau Roussel (Rue privée CRRAE-UMOA, 01 BP 7 125 Abidjan 01 COTE D'IVOIRE, contre remise d'un chèque à l'ordre de la BCEAO, d'un montant de deux cent mille (200 000) francs CFA.

5. VISITE DES LIEUX

Une visite des lieux obligatoire sera organisée le mercredi 16 septembre 2020 à partir de 10 h (TU). Les inscriptions à la visite doivent être effectuées à l'adresse suivante : courrier.z02dmg@bceao.int. Les intéressés sont invités à se présenter Secrétariat Général de la Commission Bancaire 10 h 00 (T.U).

6. DEPOT DES OFFRES

En raison du contexte sanitaire, les offres devront être transmises uniquement sur support numérique, par courrier express adressé à la Direction du Patrimoine et de la Sécurité, au Siège de la BCEAO à Dakar, sis à Avenue Abdoulaye FADIGA, BP 3108, au plus tard le 30 octobre 2020 à 12 heures TU.

N.B : Les présent avis ainsi que les Instructions aux Soumissionnaires et le Cahier des Prescriptions Spéciales relatifs au projet sont mis en ligne sur le site web de la BCEAO (www.bceao.int), dans la rubrique « Marchés publics et Achats »

Les bons plans et les bonnes adresses

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
 EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)
 FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
 TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
 SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV :Tél. 22 20 13 20
 TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11
 TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
 CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
 CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
 CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
 CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
 HORLOGE PARLANTE; Tél: 116
 CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat
 Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
 HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63
 LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES» Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30
 AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 79 19
 BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures) ; Tél: 90 24 10 72
 GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Strauss) ; Tél: 90 04 76 60
 GYM FILA«O»PARC (Agoè Nyivé) ; Tél: 22 35 18 28
 GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél: 22 71 49 70

AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca
 www.couleurafrique.com
 Larry Event Day (LED)
 Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel
 Communication, Location d'espaces
 Conseils, Wedding Planner et Décoration
 Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
 Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
 LE CHAMPION SUPER MARCHÉ (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
 MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
 PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT: Quartier: Décon. Tél: 97 99 79 19
 COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél : 90 79 79 90
 COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»; Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
 COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME); Tél 90 30 38 75
 CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél : 90 15 39 87
 SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport) Tél: 22 40 04 99

PHARMACIES DE GARDE (LOME) du 21 au 28 /9/ 2020

ETOILES	10 Av. Nle Marche	22 21 88 47
STE RITA	Face Hôtel SANA	22 20 90 16
N.D. de MEDJ	Rue Gaitou	22 35 20 02
OLIVIERS	Bd. H.Boigny	22 27 04 34
EMMANUEL	Kodjoviakopé	22 20 76 19
SOURCE VIE	Face C.Protestant	22 22 45 71
LIBERATION	Av.Libération	22 22 25 25
LA PROSPERITE	DPJ	70 44 86 96
GBEZE	Bd Jean Paul II	22 26 32 61
BAH	Hédzranawé	22 26 03 20
St PIERRE	Hédzranawé	22 26 19 73
PEUPLE	Marché NUKAFU	22 26 84 22
DEO GRATIAS	KEGUE	96 80 08 93
UNION	Bd.Malfakassa	22 27 71 640
GRAIN D'OR	Carrefour Zorrobar	22 70 06 90
ELI-BERECA	Adidogomé	99 91 13 42
LA REFERENCE	Adidogomé	96 80 09 96
BONTE	Route de SEGBE	93 95 80 78
DE LA VICTOIRE	Avédji	70 45 74 92
JAHNAP	Djidjolé-Gakli	22 51 22 86
VERTE	Klikamé	22 25 03 26
LUMIERE	Agbalepédogan	70 43 15 49
ORCHIDEES	LLEO 2000	70 43 39 49
SOLIDARITE	Vakpossito	22 50 37 07
ARC-EN-CIEL	Agoè-Téléssou	70 42 50 00
LA GRACE	SUN AGIP Agoè	22 25 91 65
CLEMENCE	CEET d'Agoè	70 19 35 35
VITAS	Agoè Assiyéyé	22 25 63 43
ESPACE VIE	Agoè Logopé	99 85 89 07
LA BARAKA	Agoè LOGOPE	90 17 49 28
MAWUNYO	Agoè-Sogbossito	70 42 34 64
TCHEP'SON	Togblékopé	70 42 94 41
ZOSSIME	Zossimé	70 46 26 64
ST PHILIPPE	Sanguéra	90 67 33 24
BAGUIDA	Baguida	70 42 47 77
LA FLAMME D'AMOUR	Agodékè	70 45 70 14

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tel: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Leçon

NOUS SOMMES TOUS EMBARQUÉS...
 Ils se battaient sur un arbre, le serpent et l'oiseau. Alors qu'à l'ombre de l'arbre, le roi se reposait. Son petit chat a pris peur. Il dit Sa majesté allons les séparer. Le roi lui répondit, qu'est ce qui fait mon affaire, qu'est ce qui me concerne, c'est leur problème.
 Le chat courut et appela le coq, vite, vite, viens m'aider sinon, ils vont se blesser. Le serpent et l'oiseau sont dans une grande dispute, faisons quelque chose. Au tour du coq de répondre, qu'est-ce qui fait mon affaire, qu'est ce qui me concerne, c'est leur problème.
 Le chat dit : décidément, je ne saurais les séparer tout seul, oh, mon frère cheval , allons les calmer. Même refrain, du côté du cheval.
 Pendant que le petit chat cherchait de l'aide, le serpent de l'arbre, est tombé sur le roi et l'a mordu de toute sa colère. Le roi meurt du coup. Le village est en deuil.
 On immola le coq pour les cérémonies, le cheval pour les commissions à l'Est, à l'Ouest, au sud et au nord. Epuisé, fatigué, malade, l'on l'accusait de faux malade, et le cheval mourut avant l'enterrement du roi.
 Le roi, le coq et le cheval ont commis une grave erreur, celle de non assistance à personne en danger.
 Au petit chat d'en tirer la leçon naturelle: Tu vois ton frère en difficulté et tu dis que c'est son problème, tu te trompes, c'est aussi ton problème, puisque, lorsque la case de l'autre brûle sache que la tienne non plus n'est pas en sécurité.
 Nous sommes tous unis par un fil invisible et l'amour est la clé du paradis.

Lu ailleurs

Il n'existe aucun pays au monde qui s'est développé en vendant ses matières premières.
 Vous avez une belle femme, vous n'aurez aucun bébé si vous n'engagez aucun processus pour l'enceinter.
 Vous avez les matières premières, vous n'aurez aucun développement digne si vous n'engagez aucun processus d'industrialisation.
 On ne respecte pas un peuple qui vend son bois pour importer les cure-dents.
 On ne prend pas au sérieux un Etat qui vend son coton pour importer la friperie (déchets des autres).
 Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Tels dirigeants, tels peuples.
 L'avenir est sombre...
 Ensemble, chassons les colons Blancs et leurs valets Noirs de Afrique.

Pensée du jour

Sommes-nous aveugles et hypocrites pour oublier que l'essence même de ce que nous sommes tous est bestiale ? Manger, dormir, se reproduire... Et tuer pour survivre, s'il le faut. L'aurait-on oublié ? La société nous a appris à cacher cet aspect primaire sous des couches de vernis, mais au fond, tout au fond, nous sommes encore ces mêmes bêtes, comme toutes celles qui arpentent cette foutue planète, peut-être que ce qui nous différencie d'elles, c'est notre capacité à nous fabriquer ces vernis.
 Maxime Chattam , Maléfices

Photo du jour



Commentez la photo ci-dessus

Art plastique / Anakoura Wawinim Aleme

Au nom de sa passion profonde pour les arts visuels

D'une gaieté extraordinaire, ses œuvres reflètent sa passion profonde pour les arts visuels. Il se nomme Anakoura Wawinim Aleme. Il transcende son quotidien grâce à son imaginaire et à sa créativité. De son nom d'artiste Simon Al, Wawinim Aleme est un portraitiste, plasticien et sculpteur.

Tout le monde n'a pas la chance de suivre sa passion. Certains sont obligés d'opter pour une carrière professionnelle imposée par les parents. Tandis que d'autres hésitent entre la passion et un métier qui 'nourrit son homme'. A l'instar des rares chanceux qui font confiance à leur passion, Simon Al n'a pas eu à trop réfléchir quant à sa carrière professionnelle. « Je n'ai pas hésité à embrasser le domaine de l'art, vu que je suis déjà très passionné dudit secteur », révèle Anakoura Aleme.

Le Togolais Simon Al œuvre

sur le réalisme, le portrait, le cubisme, le trait, ou encore la forme. Diverses thématiques se retrouvent au cœur de ses réalisations. Aussi fait-il ressortir dans ses tableaux, les thèmes liés à la vie, la beauté, la souffrance, la joie, le paysage africain, et les rythmes africains.

Dès son enfance, il a commencé par faire le dessin et le bricolage. « Au fil des années, conscient de mon talent, j'ai fait des formations ici et là auprès de mes grands frères artistes. J'ai également participé à certains ateliers de formations », précise-t-il. Résidant à Lomé, le

portraitiste Simon Al dispose possède deux ateliers, notamment un atelier « Simonart » à Agoé Sorad, et l'autre à la Maison Lila sise à Segbé Akato.

Par ailleurs, c'est en 2012 qu'il a débuté son métier d'artiste plasticien. Il a réalisé plusieurs œuvres, dont des portraits impeccables des enfants, des jeunes. Outre les portraits, il réalise des sculptures décoratives. Ses œuvres sont disponibles dans l'immeuble « Notebook12 » en face de l'église catholique Marie Theotekos d'Agonye, à l'Espace Viva derrière la pharmacie de



Simon Al à l'œuvre

l'Ocam de Lomé. On peut les retrouver également dans certaines villes de la France

telles Toulouse, Bordeaux, Bayonne, Paris, Lille, Rennes.

Nadia E.

Lire

«Les frasques d'Ébinto» d'Amadou Koné. Ed Hatier. 1979 Pp 9-10

« ...Nous trouvâmes en effet Bazié en train de faire sa toilette. C'était son propre d'être toujours en retard. Ce manque de ponctualité était chez Bazié le seul trait de caractère qui m'exaspérait. Quand il eut fini, nous prîmes le chemin du collège en bavardant joyeusement.

Nous retrouvâmes cette école que nous aimions tant. L'établissement se composait de plusieurs bâtiments dont le plus important constituait les salles de classe. Celui-là était très élégant avec ses murs peints en blanc, ses volets nouvellement vernis en jaune et son toit de tuiles grises. Derrière la bâtisse principale se trouvait la seule classe détachée, la salle des sciences naturelles près de laquelle on avait construit une petite bicoque pour les gardiens de l'établissement. Non loin, de l'autre côté, il y avait les cuisines et le réfectoire derrière lequel se dressaient les bureaux du principal et des surveillants. Au-delà, c'était le terrain de sport. La cour du collège était sableuse et avait de belles pelouses plantées de grands manguiers feuillus et de cocotiers toujours bien taillés. Le collège souriait aux rayons dorés du soleil matinal et semblait se moquer des « gbossros » qui frémissaient une fois de plus sous le joug des « lazés ». Partout, les élèves étaient très excités ; les « lazés » se montraient impitoyables et maltraitaient même les jeunes filles. C'est intolérable, s'écria Koula. Défendons au moins les filles. Et nous voilà partis, débarrassant les demoiselles des garnements qui les accablaient de grossièretés. Nous étions bien célèbres et partout notre présence imposait l'ordre. Tout à coup j'entendis des clameurs plus fortes sous un cocotier. Je me dirigeai vers cet endroit. Là, je vis une jeune fille dignement arrêtée que les « lazés » maltraitaient. Elle ne disait rien quand on lui tirait les tresses. On l'eût dit insensible sans la petite moue dédaigneuse qu'elle faisait à ses bourreaux. Je m'approchai et les élèves de cinquième et de quatrième cessèrent leurs brutalités. Tranquillement je pris la main de la jeune fille et lui dis : Viens, je vais te protéger. D'un coup brusque, elle arracha son poignet de ma main et j'eus tout juste le temps d'éviter la giflette qu'elle m'envoyait sur la joue. Cette curieuse réaction m'étonna et je me dis que cette fille-là était trop orgueilleuse. Or, le but des brimades était d'apprendre aux nouveaux élèves à respecter les anciens et surtout à contenir leur propre orgueil. Alors, je pris la résolution soudaine de faire ce que je n'avais jamais osé. Je voulus participer aux brimades en humiliant cette fille. Pique, la vache, dis-je d'un ton qui se voulait autoritaire. Elle ne bougea pas. Veux-tu piquer, oui ? criai-je. Elle était là, comme sourde. Ses yeux clairs me jetaient des dards de mépris et je me sentais ridicule. Est-ce que tu vas piquer, espèce de vache ? repris-je avec rage. Les élèves autour de nous s'étaient tus et observaient la scène avec intérêt. Et je me sentais humilié par la dignité de cette fille si sûre d'elle... »

Littérature africaine/ Yaya Diomandé

Lauréat de la 1ère édition concours panafricain « Voix d'Afriques »

En collaboration avec les Editions Jean Claude Lattès (JC Lattès), la Radio France Internationale a organisé le concours d'écriture « Voix d'Afrique ». Ce nouveau prix littéraire du média « RFI » est une opportunité à l'égard des nouveaux et jeunes talents qui n'ont pas encore publié une œuvre de se faire éditer. Le jeune Yaya Diomandé du pays de Président ivoirien « Abo » est le champion de ladite compétition littéraire avec son manuscrit « Abobo Marley ».

Lancé entre octobre 2019 et janvier 2020 avec pour mission de faire émerger de jeunes auteurs de la langue française du continent africain, le nouveau Prix Littéraire «Voix d'Afriques » a reçu des milliers de manuscrits dont « Abobo Marley » de l'Ivoirien Yaya Diomandé.

Il est revenu à un jury professionnel présidé par l'écrivain franco-djiboutien Abdourahman Waberi d'en faire une sélection. Parmi les 372 textes retenus, celui du jeune ivoirien Yaya Diomandé a retenu particulièrement son attention. Il faut préciser que l'un des critères principaux de « Voix d'Afriques » est que les écrits des candidats reflètent la situation d'un pays, d'une actualité politique, économique ou sociale ou des textes plus intimistes. En effet, «Abobo Marley» de Yaya Diomandé raconte l'histoire de Moussa, un «balanceur» communément appelé « Gbakaman» en Côte d'Ivoire. Dans la description du roman sur le site de JC Lattès, on peut lire que Moussa « accroché à sa fourgonnette, fait chaque jour la liaison entre la commune d'Abobo et le centre commercial d'Adjamé. Accroché à la portière, il sillonne la ville. Mais il ne



Yaya Diomandé montrant son œuvre

voit presque rien de ce qu'il entoure. Ses rêves sont ailleurs. Il les porte depuis son enfance dans le quartier de Marley. Moussa veut aller à Bengue, en Europe. Peu importe le prix à payer, il veut partir, et que sa réussite là-bas profite aux siens ici. Mais pour quelle vie ? Moussa nous raconte son monde avec la candeur de l'enfant, la révolte du jeune homme, l'assurance et l'aveuglement de l'homme qui ne renonce jamais (...). L'ouvrage « Abobo Marley » du jeune ivoirien Yaya Diomandé a été publié le 16 septembre 2020 par les

Editions JC Lattès avec une coédition dans son pays natal, la Côte d'Ivoire. Le jeune Ivoirien qui vient tout juste d'avoir sa trentaine bénéficie également d'une résidence de deux mois à la Cité internationale des arts à Paris, partenaire du prix en France.

Outre des émissions littéraires auxquelles il prendra part sur RFI, Yaya Diomandé sera le centre d'attraction d'une soirée événementielle le 02 octobre prochain à Paris, la capitale française.

Nadia Edodji

Le système immunitaire

Comment fonctionne ce mécanisme de protection de l'organisme humain ?

Le système immunitaire est un système de surveillance et de défense qui fonctionne en permanence pour protéger notre organisme des agressions extérieures. Il est constitué de plusieurs organes et de dizaines de types différents de cellules. Comment se forme-t-il ? Comment fonctionne-t-il ? Ce sont des questions que se posent beaucoup de personnes aujourd'hui. Toutes les zones d'ombre pourront enfin trouver des éclaircissements.



Un aperçu du fonctionnement du système immunitaire

Comment agit le système immunitaire ?

Un microbe pénètre dans l'organisme par le nez, les yeux ou la bouche, dans le cas par exemple de la Covid-19 ; par le sang, le sperme ou les sécrétions vaginales s'agissant du virus de l'hépatite B. Des globules blancs le détectent et le captent. Ces cellules (leucocytes) sont présentes dans le sang, la lymphe ou les organes (derme, poumons, intestins...). Des cellules immunitaires sécrètent ensuite des substances chimiques (cytokines) qui en recrutent d'autres, capables d'éliminer le microbe en l'absorbant et en le digérant. C'est l'étape de l'inflammation aiguë responsable des symptômes : rougeur, fièvre...

En parallèle, d'autres cellules migrent via le sang jusqu'aux ganglions lymphatiques les plus proches. Là, elles présentent un fragment de microbe, l'antigène, à une autre catégorie de globules blancs, les lymphocytes T et B qui s'activent et se multiplient. Les lymphocytes B produisent des anticorps qui peuvent neutraliser le microbe, les lymphocytes T détruisent les cellules infectées.

Après guérison, les lymphocytes T et B, situés dans les ganglions, peuvent garder l'antigène

du microbe en mémoire. Dans ce cas, on ne peut pas être malade une seconde fois. C'est la mémoire immunitaire, qui est la base de la vaccination.

Quels sont les principaux organes du système immunitaire ?

Les ganglions lymphatiques : situés au niveau du cou, des aisselles, de l'intestin, des plis de l'aîne, des genoux, ils stockent des lymphocytes. Le corps en compte environ 100.

Le thymus : les lymphocytes T y terminent leur maturation. Ceux qui sont compétents (5 %) seront libérés dans le sang.

La rate : c'est un réservoir de globules blancs.

Les muqueuses : nez, bronches, intestin, voies urinaires et génitales. 20 % des globules blancs résident dans le seul intestin.

La moelle osseuse : c'est l'endroit où sont fabriqués tous les globules blancs. Les lymphocytes B s'y développent jusqu'à leur maturation.

Comment se forme notre système immunitaire ?

Pendant la grossesse, les anticorps de la mère sont transmis au fœtus via le placenta. À la naissance, l'exposition à de nombreux microbes forge le système immunitaire du nouveau-né. Lors de l'accouchement, il entre en contact avec les bactéries

vaginales maternelles qui vont peupler son intestin et amorcer le développement de son microbiote, qui joue un rôle clé dans la formation du système immunitaire.

Le lait maternel apporte des anticorps et contient des bactéries qui enrichissent le microbiote du bébé. Les vaccinations stimulent le système immunitaire en cours de maturation. La diversification alimentaire enrichit le microbiote intestinal et une forte réaction immunitaire se produit. Lors de la vie en collectivité, l'enfant rencontre de nouveaux microbes et bactéries, qui contribuent à la maturation de son système immunitaire.

Produit-on toujours des anticorps en cas d'infection ?

Sauf situation de déficience immunitaire, la réponse est oui : « À chaque fois que l'organisme rencontre un élément qui lui est étranger, il fabrique des anticorps ». Et ceci, que l'on présente des symptômes ou non. Quelle que soit la maladie, cette quantité dépend de la quantité de virus qui nous infecte, de notre capacité individuelle à les produire et de la nature de l'agent microbien lui-même.

Nous protègent-ils forcément contre la maladie ?

Pas toujours. « Dans le cas du sida par exemple, on

produit des anticorps mais ceux-ci ne parviennent généralement pas à empêcher le virus de pénétrer dans les cellules et de se propager ». Pour la maladie de Lyme, les anticorps assurent une protection imparfaite et limitée dans le temps, c'est pourquoi on peut l'attraper de nouveau.

Concernant la Covid-19, il y a encore beaucoup d'incertitudes. « Cela dit, des études montrent que les personnes infectées fabriquent des anticorps neutralisants, c'est-à-dire protecteurs, même lorsqu'elles ont développé des symptômes mineurs ». Quant au virus de la grippe, sa capacité à muter explique pourquoi les anticorps produits une année ne sont plus efficaces la suivante.

Infection ou vaccination : la réaction immunitaire est-elle la même ?

« Dans les deux cas, les mécanismes sont les mêmes puisque le système immunitaire, réagit à chaque fois en fabriquant des anticorps spécifiques contre le microbe ». La grande différence est que, pour le vaccin, on inocule un fragment de microbe (mort) ou un microbe vivant mais dont la virulence a été affaiblie.

Combien de temps est-on protégé par les anticorps ?

La mémoire immunitaire varie d'un microbe à l'autre, et même d'une personne à l'autre. La durée de la protection acquise varie aussi selon les vaccins en fonction de la quantité d'antigènes qu'ils contiennent et de leur mode de préparation. Ainsi, les vaccins vivants atténués induisent une production d'anticorps plus persistante dans le temps que les vaccins inactivés.

Pourquoi certains

microbes persistent dans l'organisme en dépit du système immunitaire ?

Parce qu'ils peuvent se cacher dans certaines cellules, et rester invisibles du système immunitaire pendant des mois ou des années. Par exemple, le virus de l'herpès qui peut, à la faveur d'une baisse des défenses immunitaires liée peut-être à une dette de sommeil chronique, d'un stress... quitter les ganglions nerveux où il dormait et rejoindre les lèvres pour y infecter les cellules locales.

Autre exemple, la varicelle : « Une fois contracté, le virus persiste toute la vie dans certains ganglions, et peut se réactiver si nos défenses immunitaires sont affaiblies, mais cette fois sous forme de zona ». Quant à la Covid-19, les chercheurs ne savent pas à ce jour l'expliquer. Une fois guéri de la Covid-19, reste-t-on contagieux ? Selon le Haut conseil de la santé publique (France), on peut encore excréter des virus 48 h après la fin des symptômes.

Mais on n'est pas sûr qu'il soit toujours infectieux. La plupart des études montrent que dans ce cas, le virus n'est plus capable de se multiplier sur des cultures cellulaires, ce qui est un argument indirect qui va dans le sens d'une non-contagiosité. On reste toutefois prudent, vu les incertitudes auxquelles l'on fait face. D'ailleurs, selon les spécialistes, même après guérison, un patient de Covid-19 devra continuer par respecter scrupuleusement les mesures barrières dont le port de masque de protection.

Edem Dadzie
Experts : professeur Éric Vivier, professeur Renato Monteiro, professeure Astrid Vabret (tous immunologues)



DIRECT AGENCE
Agence conseil en communication

Vous êtes un annonceur, un privé, une agence conseil en communication ou un homme d'affaires ? Vous avez besoin d'une communication dans le journal Togo Matin ?

Contactez notre régie exclusive
DIRECT AGENCE
 Rue 132, Angle 139 Aflao-Gakli Djidjola
 (+228) 90 00 47 73 / 97 73 00 00

Coopération France-Togo

Un bataillon de la Minusma formé par des éléments français venus du Sénégal

Fidèle à la coopération militaire entre elle et le Togo, la France reprend les formations dispensées par ses éléments postés à divers endroits du continent africain et parfois venus de l'hexagone, au profit des Forces armées togolaises. C'est ainsi qu'il y a quelques jours, un bataillon de la mission des Nations unies pour la stabilisation du Mali (Minusma), a bénéficié de certaines formations.

Alliés dans la lutte contre le terrorisme dans la sous-région ouest-africaine, le Togo et la France coopèrent dans le domaine de la formation militaire et en soutien aux opérations de maintien de la paix. Dans ce cadre, un détachement d'instruction opérationnelle des Éléments français du Sénégal a dispensé, du 11 au 20 septembre 2020, des formations tactiques et techniques au profit des

militaires des Forces armées togolaises qui viendront rejoindre le bataillon togolais de la mission des Nations unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA) en novembre 2020. Cette formation a porté sur quatre volets. Il s'agit du secourisme au combat de niveau 1 au profit des équipes médicales du bataillon, d'une formation au contre-IED (engins explosifs improvisés) et à l'ouverture d'itinéraire (sécurisation de

l'itinéraire à emprunter par les troupes) au profit des éléments génie du bataillon, le Guidage aérien tactique avancé (GATA) au profit des unités du bataillon, la Formation aux techniques d'état-major (FTEM) au profit du centre opérationnel du bataillon.

Ce détachement d'instruction opérationnelle était le premier à se rendre au Togo depuis le début de la pandémie de Covid-19, en



Une phase de la formation

mars 2020. La formation a eu lieu au centre d'entraînement aux opérations de maintien de la paix (CEOMP). L'ancien ambassadeur de France, Marc Vizy s'est rendu au CEOMP le 17 septembre dernier. Il y a été accueilli par le colonel KEMENCE, représentant le chef d'état-major général, et par le

colonel GNAKOUAFRE, chef du centre.

En tout, plus de 80 militaires des Forces armées togolaises ont été diplômés à l'issue de ces différentes instructions denses, pratiques, et adaptées aux réalités de la situation au Mali.

Edem D.

Autonomisation des femmes et des jeunes

L'ambassade de France au Togo fait le suivi de certains projets qu'elle a financés dans les Savanes

L'attaché de coopération de l'ambassade de France au Togo, Mazyar Taheri, a effectué du 8 au 11 septembre 2020 dans la région des Savanes, une mission de suivi de deux de projets de promotion et d'autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes.

La France accompagne le Togo dans la promotion de l'autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes. Son ambassade au Togo finance plusieurs projets de coopération bénéficiant chacun d'une subvention comprise entre 25 et 30 millions FCFA et accompagne leur mise en œuvre technique. Les deux projets appuyés par la France, sont portés par l'ONG Atodes et l'ONG Inades formation.

L'ONG Atodes est porteur du projet de fabrication et de promotion de four et séchoirs solaires dans les préfectures de Tône, Tandjoaré, Cinkassé

et Mandouri. A cette étape du projet, la mission de suivi a pu constater l'effectivité de la fabrication des prototypes de fours et séchoirs et la maîtrise de la technique par les artisans formés. Elle a suggéré la poursuite des activités de sensibilisation et de démonstration culinaire par les artisans formés au sein de leurs ateliers respectifs.

La mission a également procédé au suivi des activités mises en œuvre par l'ONG Inades formation, spécialisée dans la filière poudre des feuilles de moringa. Dans le cadre du projet soutenu par l'ambassade, un site pilote a été mis en place dans la

préfecture de Tandjoaré. Des actions de sensibilisation des communautés aux vertus du moringa et à l'intérêt de son intégration dans les régimes alimentaires, en particulier au profit des enfants, sont menées avec succès.

Le fonds Piscca

Le fonds des Projets innovants de la société civile et des coalition d'acteurs (Piscca) permet de subventionner, tous les deux ans, une dizaine de projets soutenant l'autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes. L'objectif de ces projets est de faciliter le développement d'initiatives



Photo de famille lors de la mission

issues de la société civile et conçues pour contribuer à l'amélioration des conditions économiques, sociales et environnementales des femmes et des jeunes à l'échelle locale.

La mission de suivi a encouragé les bénéficiaires

à s'approprier le projet pour une durabilité de l'action et à définir une stratégie plus offensive de mise sur le marché des produits. Elle a également profité de l'occasion pour échanger avec les préfets de l'Oti, de Tône et de Cinkassé.

Attipoe Edem Kodjo

Lancé par Ferdinand Affognon

Le projet « Togo, objectif zéro » pour éveiller les consciences sur les réalités du coronavirus

Le directeur général de la Radio privée Nana Fm et de « Nana Médias Culture », Ferdinand Affognon, a tenu ce lundi 21 septembre à Lomé, une conférence de presse. Cette dernière a pour objectif de lancer le projet « Togo, objectif zéro ».

À travers sa structure Nana Médias Culture, Ferdinand Affognon a lancé « Togo, objectif zéro », afin d'inviter les populations à prendre conscience de l'existence du coronavirus. Un concept basé sur des plaidoyers et la sensibilisation afin de mettre fin à la Covid-19 au Togo et atteindre l'objectif des trois zéros, notamment « zéro nouvelle contamination », « zéro décès » et « zéro stigmatisation » liés à la pandémie de la Covid-19 au Togo.

« J'ai été testé positif au

coronavirus et grâce à Dieu j'en suis guéri. C'est volontairement que je fais ce témoignage, si les autres personnes guéries de la maladie trouvent important, qu'ils en parlent autour d'eux pour que les gens prennent conscience et aillent se faire dépister tôt pour leur prise en charge. La maladie est bien réelle, elle circule et la majorité des porteurs sont indétectables à l'œil nu », a expliqué Ferdinand Affognon. Aujourd'hui, poursuit-il, c'est très difficile de dire à quel moment exactement j'ai été

contaminé. Je ne présentais aucun signe de la maladie avant d'aller par pur hasard faire mon test. Donc nous devons prendre toujours des précautions notamment le respect des mesures barrières partout où nous sommes pour protéger nos proches qui pourraient ne pas avoir la chance que moi j'ai eu d'être asymptomatique.

« Togo Objectif zéro » plaide pour la gratuité du test de la Covid-19 pour les personnes vulnérables et la réduction du coût pour ceux qui se portent volontaires pour se faire



Ferdinand Affognon

dépister.

« Si nous observons bien les mesures barrières et que les gens sont testés à temps et volontairement, nous n'allons plus avoir de nouvelles contaminations. Et s'il doit y avoir de nouvelles contaminations, les cas graves seront découverts

à temps et guéris donc on aura zéro décès. Si nous comprenons que la Covid-19 n'est pas une maladie de malédiction ni de honte, et que c'est simplement comme un palu et au nom de la solidarité, on aura zéro stigmatisation », a indiqué Ferdinand Affognon.

A. E. Kodjo



Bénéficiez d'une **réduction de 40% sur la TPU** pouvant aller jusqu'à quatre ans selon votre affiliation à une structure d'accompagnement vers la formalisation telles que les CGA, DOSI, ANADEB.



Office Togolais des Recettes - OTR



L'OTR est désormais disponible sur «**WhatsApp**» pour vos questions, observations et commentaires liés à la fiscalité et à la douane via le numéro **(+228) 90 99 41 01**



Office Togolais des Recettes - OTR